

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

* * *

[Français]

LA SITUATION ÉCONOMIQUE

ON DEMANDE QUE LA CHAMBRE EXPRIME SON REGRET DEVANT LA HAUSSE DU TAUX D'INTÉRÊT DE LA BANQUE DU CANADA—
RECOURS À L'ARTICLE 43 DU RÈGLEMENT

M. Eudore Allard (Rimouski): Monsieur le président, en vertu des dispositions de l'article 43 du Règlement, je demande le consentement unanime de la Chambre pour présenter une motion se rapportant à une question urgente et d'une pressante nécessité.

Étant donné l'annonce récente de la Banque du Canada de hausser le taux d'escompte de 10¼ p. 100 à 10¾ p. 100, étant donné que cette hausse est la troisième que nous subissons depuis deux mois, je propose, appuyé par l'honorable député d'Abitibi (M. Laprise):

Que la Chambre déplore vigoureusement cette action de la part de la Banque du Canada qui aura donc entre autres conséquences celle de porter les taux d'intérêt hypothécaire à des niveaux sans précédent, ce qui appauvrira davantage de très nombreux Canadiens et contribuera à enrichir nos banques à charte.

M. l'Orateur: La Chambre a entendu la motion de l'honorable député. En vertu des dispositions de l'article 43 du Règlement, cette motion requiert le consentement unanime de la Chambre. Y a-t-il consentement unanime?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

QUESTIONS ORALES

[Traduction]

LA SITUATION ÉCONOMIQUE

LA POLITIQUE DU GOUVERNEMENT CONCERNANT LA VALEUR
DU DOLLAR CANADIEN

M. Sinclair Stevens (York-Simcoe): Monsieur l'Orateur, en l'absence du ministre des Finances, peut-être le premier ministre pourrait-il répondre à ma question?

En expliquant, devant un comité permanent de la Chambre, sa décision de hausser à 10.75 p. 100 le taux d'escompte, le gouverneur Bouey a clairement laissé entendre hier soir qu'il croyait que nous devrions maintenant prendre les moyens pour que le dollar se maintienne à son niveau actuel. En effet, après avoir rappelé ce qui s'est passé en Grande-Bretagne, il a dit que le temps était venu de prévenir une nouvelle baisse du dollar canadien. Le premier ministre pourrait-il nous dire si nous devons en conclure que le gouvernement a modifié sa politique, que notre dollar n'est plus nécessairement flottant, et que s'il l'est encore, on verra bientôt à l'ancrer?

Le très hon. P. E. Trudeau (premier ministre): Monsieur l'Orateur, il n'est pas toujours souhaitable ni sage de commen-

Questions orales

ter à la Chambre les travaux des comités. Ce principe me semble fort valable, puisqu'il s'agit de questions qui y ont été étudiées en partie en comité et qui échappent à la compétence de quiconque ne faisait pas partie du comité. Personnellement, je ne sais pas exactement ce qu'a dit le gouverneur Bouey. Ce dont je puis vous assurer, c'est que la politique monétaire du gouvernement sera annoncée par un ministre et par le gouverneur de la Banque du Canada. Outre cela, j'ignore ce qu'a dit le gouverneur.

M. Stevens: Monsieur l'Orateur, je remarque que le premier ministre a dit que la politique du gouvernement sera annoncée par un ministre, donc pas nécessairement par le ministre des Finances comme à l'accoutumée. Pourrait-il nous dire ce qu'il pense d'une déclaration qu'a faite hier à la Chambre le ministre des Finances? D'après cette déclaration, il est clair que nous avons maintenant mis au point au Canada une politique économique qui nous fait ressembler à un simple écho de l'économie américaine et le ministre des Finances a affirmé que, compte tenu du déficit de notre balance des paiements, nous n'avons pas le choix: nous devons nous arranger pour que le taux d'escompte chez nous soit plus élevé qu'aux États-Unis.

● (1417)

Le premier ministre pourrait-il dire à la Chambre quelle politique a permis au déficit actuel du compte courant d'atteindre, en quatre ans, environ les 4 milliards de dollars par année, alors qu'on nous a dit et redit que la dévaluation même du dollar remédierait à ce déficit?

M. Trudeau: Monsieur l'Orateur, il existe manifestement une certaine confusion dans l'esprit du député. Le dollar lui-même, sa valeur, aident le commerce, visiblement et invisiblement, mais pas forcément le compte courant des devises. Le mouvement des capitaux n'est pas directement relié à la valeur du dollar comme l'est le commerce extérieur.

M. Stevens: Monsieur l'Orateur, j'ai une dernière question supplémentaire à poser au ministre des Finances. A la suite des questions que j'ai posées au premier ministre, dans lesquelles je citais la déclaration faite hier par le ministre des Finances, selon qui il n'y avait pratiquement pas d'autre solution que de relever le taux d'escompte un cran plus haut que le taux américain, compte tenu du déficit actuel des comptes du Canada, le ministre des Finances pourrait-il dire à la Chambre s'il reconnaît qu'un autre facteur contribuant aux taux d'intérêt exagérément élevés dans notre pays est le déficit de son propre gouvernement, c'est-à-dire les 11.8 milliards de dollars que l'on prévoit être obligé d'emprunter pour l'année en cours?

L'hon. Jean Chrétien (ministre des Finances): Monsieur l'Orateur, nous avons annoncé que nous avions l'intention de réduire le déficit. Nous avons restreint les dépenses, comme nous l'avions annoncé en août, afin de réduire très sensiblement le déficit de l'année prochaine. Je me réjouis de voir le député parler du déficit gouvernemental comme d'un problème, car si l'on regarde les...

M. Stevens: Un problème de 40 milliards de dollars.